



FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'ETUDE D'UNE AIDE ACCORDEE AUX BENEFICIAIRES DE LA TELEASSISTANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER

Une aide de 7,50 € par mois peut vous être accordée par la communauté de Communes Seules Terre et Mer, pour toute souscription auprès d'un organisme de téléassistance.

Conditions pour avoir cette aide, être :

âgé de 80 ans et plus,

ou en situation de handicap) → fournir un certificat médical

ou une personne fragilisée et isolée) → fournir un certificat médical

Pour cela vous devez compléter cet imprimé et le retourner au siège de Seules Terre et Mer, 10 Place Edmond Paillaud 14480 CREULLY SUR SEULLES. Votre demande sera étudiée et après accord, notre service vous demandera un relevé d'identité bancaire ou postal pour que cette aide soit versée sur votre compte.

NOM : Prénom :

ADRESSE DOMICILE :

CODE POSTAL.....VILLE.....

ETAGE.....BAT.....N° APPT.....CODE.....

TEL DOMICILE : TEL PORTABLE :

SITUATION FAMILIALE :

DATE DE NAISSANCE :LIEU :

N° DE SECU :

COORDONNEES DE L'ENTOURAGE :

.....
.....
.....

TUTEUR OU CURATEUR :

.....
.....
.....

GIR °: 1 2 3 4 5 6 (si vous le connaissez)

Coordonnées de l'opérateur auprès duquel vous avez souscrit un contrat :

NOM :

ADRESSE :

TEL. :

Montant de l'abonnement mensuel : €

Règlement par Chèque Prélèvement

(Nous fournir la copie de votre contrat d'adhésion)

Nom et domiciliation de votre
banque :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Madame DUFOUR, à STM à Creully sur Seulles : au 02.31.77.02.03

f.dufour@cdc-stm.fr

Si vous n'avez pas encore souscrit de contrat, vous trouverez ci- joint un document avec une liste d'organismes où vous pouvez obtenir la téléassistance.